

Bulletin d'Adhésion

OP département :

OLIVES AVENIR – CULTURES MÉDITERRANÉENNES

Code rural – OCM 1308/2013 – Règlement délégué 2017/891

1. Informations du Producteur

Nom / Prénom :

Dénomination sociale :

Forme juridique :

N° SIRET :

N° PACAGE :

Adresse exploitation :

CP / Commune :

Téléphone / Email :

2. Surfaces et productions (conformes RPG/PAC)

Surface totale exploitée :

Oliviers :

Caroubiers :

Amandiers :

Agrumes :

Céréales :

Élevage :

Autres cultures méditerranéennes :

3. Déclaration d'adhésion

J'adhère volontairement à l'OP Départementale

OLIVES AVENIR – Cultures Méditerranéennes, rattachée à l'OP Nationale OLIVES AVENIR (siret n° 99074919400017), conformément au règlement (UE) 1308/2013, au règlement délégué (UE) 2017/891, au Code rural et aux statuts nationaux du 7/11/2025.

L'adhésion inclut : structuration, mise en marché collective, programmes OCM/PSN/FEADER, audits DGPE/FAM, coopération France-Europe-Maroc-Afrique, transition agro-énergétique et climat.

4. Engagements techniques & mise en marché (OCM)

Je m'engage à :

- déclarer annuellement mes surfaces et volumes ;
- respecter les règles techniques, sanitaires, environnementales et climatiques ;
- participer aux audits ;
- respecter les décisions de planification et de commercialisation de l'OP ;
- livrer 100 % des volumes contractualisés ;
- signer les contrats spécifiques en cas d'exclusivité commerciale.

5. Durée & sortie

Engagement minimal : 10 ans.

Sortie possible avec préavis de 3 mois, en fin d'année civile.

Les obligations liées aux aides OCM demeurent jusqu'à expiration réglementaire.

6. Non double adhésion

Je certifie ne pas être membre d'une autre OP pour les mêmes productions dans le même département.

7. Données & confidentialité (RGPD)

Traitement conforme RGPD (UE 2016/679).

Données utilisées pour : PAC/OCM, DGPE, FranceAgriMer, traçabilité, climat et durabilité.

Aucun transfert non autorisé.

8. Relations commerciales

Aucune structure tierce ne peut se substituer à l'OP sans mandat formel.

9. Rattachement filière

L'adhésion implique l'intégration automatique :

- à la section départementale,
- à l'OP Nationale,
- à l'interprofession OLIVES AVENIR,
- au corridor agro-méditerranéen.

10. Gouvernance – Collège Fondateur

L'adhérent reconnaît l'autorité stratégique du Collège Fondateur de l'OP Nationale OLIVES AVENIR, garant de la continuité juridique, morale et stratégique.

Toute décision stratégique, convention externe ou communication structurante doit respecter les orientations du Collège Fondateur.

11. Loyauté exclusive

L'adhérent s'engage à une loyauté exclusive envers l'écosystème OLIVES AVENIR et à ne pas collaborer avec des structures concurrentes ou incompatibles.

12. Règlement intérieur national

L'adhésion implique le respect du règlement intérieur national adopté par l'OP Nationale.

13. Inaliénabilité des données et actifs

Les fichiers producteurs, données, volumes, surfaces, informations techniques et outils collectifs sont réputés inaliénables.

Tout transfert ou usage externe sans validation écrite du Collège Fondateur est interdit et constitue un manquement grave.

14. Clause d'interdiction de contournement

Toute tentative de contournement, captation, substitution ou déstabilisation de l'OP par une structure tierce est prohibée.

Elle expose à une radiation immédiate et peut entraîner des poursuites civiles.

15. Cotisation

Cotisation annuelle fixée par AG départementale et validée par le Collège Fondateur.
Modulation possible selon surfaces/volumes.

16. Clauses complémentaires

1. Acceptation explicite du régime de sanctions prévu aux articles 17 à 19 du Règlement Intérieur national, incluant avertissements, suspensions, radiations et décisions du Collège Fondateur.
2. Acceptation des audits techniques, climatiques, agronomiques, énergétiques et administratifs réalisés par l'OP Nationale OLIVES AVENIR et ses partenaires institutionnels dûment mandatés.
3. Reconnaissance de la continuité juridique du Collège Fondateur et acceptation de sa composition présente et future, conformément aux statuts et au Règlement Intérieur.
4. Attribution de compétence exclusive aux juridictions du ressort du siège de l'OP Nationale OLIVES AVENIR pour tout litige relatif à la présente adhésion.

17. Signature

Nom / Prénom :

Fait à _____ , le

Signature :